



CHARTRE D'ENGAGEMENT DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE NOUVELLE-CALÉDONIE (CDA-NC)

Les associations fondatrices du Collectif des Associations de Nouvelle-Calédonie ont entrepris, à la suite du Village Humaniste et Citoyen, de créer un réseau dont le but est :

- De développer toute mesure utile au renforcement de la vie associative,
- D'améliorer la connaissance et la reconnaissance de la vie associative,
- D'être un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics.

Les associations qui désirent adhérer au CDA-NC reconnaissent acceptent le mémorandum des valeurs inscrites dans les statuts et dans le Règlement Intérieur du Collectif. Elles s'engagent par cela à :

1. **Défendre** la place et le rôle fondamental des associations dans l'expression citoyenne et dans la structuration de la société civile.
2. **Etre une associative active** en Nouvelle-Calédonie et en conformité avec les statuts et le Règlement Intérieur du Collectif.
3. **Adhérer** aux valeurs humanistes et laïques impliquant le bénévolat et le militantisme.
4. **Promouvoir et défendre** le respect, la solidarité et le partage.
5. **Œuvrer** sans finalité commerciale, partisane ou dogmatique.
6. **Participer activement** à la vie et aux décisions du CDA-NC par l'engagement auprès de ses organes de gouvernance (CO, CP, ou CGA), dans le respect du principe de consensus.
7. **Participer matériellement**, par la cotisation, le don, ou l'échange de services, à la vie du CDA-NC, dans l'intérêt de tous.
8. **Respecter le principe de réserve**, et ne pas s'exprimer au nom du CDA-NC auprès des instances et des médias, sans accord formel du CDA-NC (CP, CGA).

« Lu et approuvé »

Association :

Représentant :

Date :